

AVIS PUBLIC

OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Blainville :

QUE la municipalité procédera au financement du règlement d'emprunt ci-dessous au cours des prochains mois.

TOUTEFOIS, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Ville désire offrir à chaque propriétaire concerné la possibilité de payer le plein montant de la quote-part des coûts réels afférente à son immeuble avant la date de financement prévue le 1^{er} octobre 2024.

RÈGLEMENTS CONCERNÉS

1640

(Montant à financer : 120 000 \$)

Exécution de travaux de stabilisation du ruisseau Gohier



PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Les propriétaires concernés par la présente offre sont ceux qui font partie du bassin de taxation illustré.

EN CONSÉQUENCE, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité est priée de communiquer, au plus tard le **2 août 2024**, avec le **Service des finances de la Ville de Blainville au 450 434-5200**.

Donné à Blainville,
ce 25 juin 2024

MANON LAFONTAINE, avocate
Greffière adjointe